

**ÉRIGERON DU CANADA
POUR PRÉPARATIONS HOMÉOPATHIQUES**

**ERIGERON CANADENSIS
POUR PRÉPARATIONS HOMÉOPATHIQUES**

***Conyza canadensis* ad praeparationes homoeopathicas**

Autre titre latin utilisé en homéopathie : **Erigeron**

DÉFINITION

Partie aérienne fleurie, fraîche, de *Conyza canadensis* (L.) Cronq. (*Erigeron canadensis* L.).

CARACTÈRES

Caractères macroscopiques et microscopiques décrits aux identifications A et B.

IDENTIFICATION

- A. Feuilles caulinaires, éparses ou alternes, vert cendré pâle, de forme lancéolée à linéaire et d'environ 8 cm de long sur 8 mm de large dont l'extrémité est aiguë et les bords, entiers ou légèrement dentés, présentant des poils rudes. Capitules hémisphériques de 3 mm à 5 mm de diamètre rassemblés en petites grappes formant une panicule terminale allongée. Bractées de l'involucre, presque glabres, linéaires, membraneuses sur les bords et imbriquées. Réceptacle plat et presque nu. Fleurs femelles du pourtour, blanchâtres, complètement ligulées, dépassant peu l'involucre et s'implantant sur plusieurs rangs. Fleurs du centre, tubuleuses, jaunâtres, hermaphrodites ; leurs anthères n'ayant pas d'appendice de base.
- B. Examinez au microscope un fragment d'épiderme inférieur de la feuille, en utilisant la *solution d'hydrate de chloral R*. Epiderme recouvert d'une cuticule striée. Cellules, fortement lobées entre les nervures. Nombreux stomates de type anomocytique (2.8.3), entourés de 3 à 5 cellules annexes. Poils tecteurs et poils sécréteurs. Poils tecteurs, unisériés et pluricellulaires, les uns rigides à parois légèrement épaissies, striées à la base puis ponctuées, les autres flexueux, composés d'une partie basale de 3 à 4 cellules courtes et d'une cellule distale, flagellée. Très rares poils sécréteurs sessiles et bisériés, de type Asteraceae.

ESSAI

Eléments étrangers (2.8.2) : au maximum 5 pour cent.

Perte à la dessiccation (2.2.32) : au minimum 60,0 pour cent, déterminé à l'étuve à 105 °C pendant 2 h, sur 5,0 g de drogue finement découpée.

Les prescriptions générales et les monographies générales de la Pharmacopée européenne ainsi que le préambule de la Pharmacopée française s'appliquent.

SOUCHE

DÉFINITION

Teinture mère d'érigéron du Canada préparée à la teneur en éthanol de 65 pour cent V/V, à partir de la partie aérienne fleurie fraîche de *Conyza canadensis* (L.) Cronq., selon la technique générale de préparation des teintures mères (voir la monographie *Préparations homéopathiques (1038)* et la Précision complémentaire de l'Autorité française de Pharmacopée).

Teneur : au minimum 0,02 pour cent *m/m* de flavonoïdes totaux, exprimés en apigénine (C₁₅H₁₀O₅ ; M_r 270,2).

CARACTÈRES

Aspect : liquide brun-vert.

IDENTIFICATION

Chromatographie sur couche mince (2.2.27).

Solution à examiner. Teinture mère.

Solution témoin. Dissolvez 10 mg de *rutine R* et 10 mg de *quercitroside R* dans 30 mL de *méthanol R*.

Plaque : plaque au gel de silice pour CCM *R*.

Phase mobile : acide formique anhydre *R*, eau *R*, acétate d'éthyle *R* (10:10:80 V/V/V).

Dépôt : 30 µL, en bandes.

Développement : sur un parcours de 10 cm.

Séchage : à l'air.

Détection : pulvérisez une solution de *diphénylborate d'aminoéthanol R* à 10 g/L dans le *méthanol R*. Pulvérisez ensuite une solution de *macrogol 400 R* à 50 g/L dans le *méthanol R*. Laissez sécher la plaque pendant 30 min environ. Examinez en lumière ultraviolette à 365 nm.

Résultats : voir ci-dessous la séquence des bandes fluorescentes présentes dans les chromatogrammes obtenus avec la solution témoin et la solution à examiner. Par ailleurs, d'autres bandes fluorescentes de faible intensité peuvent être présentes dans le chromatogramme obtenu avec la solution à examiner.

Les prescriptions générales et les monographies générales de la Pharmacopée européenne ainsi que le préambule de la Pharmacopée française s'appliquent.

| Haut de la plaque | |
|---|--|
| Quercitroside : une bande orangée ----- ----- Rutine : une bande orangée | Une bande jaune-orangé Une bande bleu-vert Une bande bleu-vert Une bande bleu-vert ----- Une bande bleu-vert Une bande jaune-orangé ----- |
| Solution témoin | Solution à examiner |

ESSAI

Éthanol (2.9.10) : 60 pour cent V/V à 70 pour cent V/V.

Résidu sec (2.8.16) : au minimum 1,0 pour cent *m/m*.

DOSAGE

Spectrophotométrie d'absorption dans l'ultraviolet et le visible (2.2.25).

Solution mère. Dans une fiole jaugée de 50,0 mL, introduisez 10,000 g de teinture mère et complétez à 50,0 mL avec de l'éthanol R à 60 pour cent V/V.

Solution à examiner. Dans une fiole jaugée de 25,0 mL, introduisez 2,0 mL de solution mère, 2,0 mL d'une solution de chlorure d'aluminium R à 20 g/L dans le méthanol R et complétez à 25,0 mL avec le méthanol R.

Liquide de compensation. Dans une fiole jaugée de 25,0 mL, introduisez 2,0 mL de solution mère et complétez à 25,0 mL avec le méthanol R.

Après 25 min, mesurez l'absorbance de la solution à examiner à 389 nm, par comparaison au liquide de compensation.

Calculez la teneur pour cent *m/m* en flavonoïdes totaux, exprimés en apigénine, à l'aide de l'expression :

$$\frac{A \times 625}{488 \times m}$$

en prenant 488 comme valeur de l'absorbance spécifique de l'apigénine à 389 nm.

A = absorbance de la solution à examiner à 389 nm,

m = masse de la prise d'essai de la teinture mère, en grammes.

Les prescriptions générales et les monographies générales de la Pharmacopée européenne ainsi que le préambule de la Pharmacopée française s'appliquent.